

# JOURNAL DE MONACO

## Bulletin Officiel de la Principauté

JOURNAL HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE LUNDI

**ABONNEMENTS : UN AN**  
 MONACO — FRANCE ET COMMUNAUTÉ : 1.500 francs  
 (Annexe de la « Propriété Industrielle » seule : 800 francs)  
 ÉTRANGER (frais de poste en sus)  
 Changement d'Adresse : 50 francs  
 Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> de chaque année

**INSERTIONS LÉGALES : 150 francs la ligne**

**DIRECTION — RÉDACTION**  
 HOTEL DU GOUVERNEMENT

**ADMINISTRATION**  
 IMPRIMERIE NATIONALE DE MONACO S. A.  
 Principauté de Monaco

Compte Courant Postal : 3019-47 Marseille  
 Téléphone : 021-79 — 032-25

### SOMMAIRE

#### MAISON SOUVERAINE

*Visite officielle de LL.AA.SS. le Prince et la Princesse à Sa Sainteté le Pape Jean XXIII (p. 573).*

*S.A.S. la Princesse préside à la « Croix-Rouge Monégasque » la commémoration du Centenaire de la Naissance de l'idée de la « Croix-Rouge » (p. 577).*

*Réunion du Conseil de la Couronne (p. 577).*

#### ORDONNANCES SOUVERAINES

*Ordonnance Souveraine n° 2.016 du 25 juin 1959 portant création d'une Commission de l'Hôtellerie (p. 577).*

*Ordonnance Souveraine n° 2.017 du 27 juin 1959 complétant la composition de la Délégation Spéciale (p. 578).*

*Ordonnance Souveraine n° 2.018 du 27 juin 1959 portant nomination d'un Consul de la Principauté à Stuttgart (Allemagne) (p. 578).*

#### ARRÊTÉ MINISTÉRIEL

*Arrêté Ministériel n° 59-166 du 30 juin 1959 portant modification des statuts de la Société anonyme monégasque dénommée : « Bluebell Sales Co » (p. 579).*

#### AVIS ET COMMUNIQUÉS

*Liste des Médecins présents à Monaco en Juillet, Août et Septembre (p. 579).*

### INFORMATIONS DIVERSES

*Au Lycée de Monaco (p. 580).*

*Diversissement chorégraphique (p. 580).*

**INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES (p. 580 à 584).**

### MAISON SOUVERAINE

*Visite officielle de LL.AA.SS. le Prince et la Princesse à Sa Sainteté le Pape Jean XXIII.*

Leurs Altesses Sérénissimes le Prince Souverain et la Princesse ont quitté la Principauté le 15 juin 1959 pour se rendre à Rome, par avion où ils devaient être reçus en audience officielle par Sa Sainteté le Pape Jean XXIII. Leurs Altesses Sérénissimes étaient accompagnées du Colonel Ardant, Gouverneur de la Maison Princièrè, de M<sup>lle</sup> Quinonès de Léon, Dame d'Honneur de S.A.S. la Princesse, de M. Raoul Pez, Chef du Cabinet Princier, et de M. Raoul Biancheri, Consul Général, Chargé de mission à la Direction des Relations Extérieures.

A Leur arrivée à l'aérodrome de Rome, en fin d'après-midi, Elles ont été accueillies à Leur descente d'avion par Son Excellence Monseigneur Dell'Acqua, Substitut de la Secrétairerie d'État, représentant le Saint-Siège et par Leurs Excellences Messieurs Albert Folchi, Sous-Secrétaire d'État italien aux Affaires Étrangères, l'Ambassadeur Fracassi, Directeur du Protocole à la Présidence de la République Italienne,

et Cippico, Ministre Plénipotentiaire, Conseiller diplomatique à la Présidence de la République.

S. Exc. M. César Solamito, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire près le Saint-Siège et S. Exc. M. Jean-Maurice Crovetto, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire près S. Exc. le Président de la République Italienne, ainsi que le T. R. Chanoine Francis Tucker, Chapelain du Palais Princier, Conseiller Écclésiastique de la Légation de Monaco près le Saint-Siège, et M. Delavenne, Directeur de la Sûreté Publique, étaient également venus saluer Leurs Altesses Sérénissimes.

LL.AA.SS. le Prince et la Princesse ont séjourné du 15 au 19 juin dans la ville Éternelle et la population romaine Leur a réservé le même accueil chaleureux et enthousiaste que lors de Leur précédente visite en 1957. Ce séjour a été marqué par des réceptions brillantes parmi lesquelles la visite solennelle au Très Saint Père Leur laissera le plus émouvant souvenir.

#### LUNDI 15 JUIN.

— Vers 20 heures, une foule énorme est massée devant le Grand Hôtel sur la façade duquel flottent les pavillons princiers et ceux aux couleurs vaticanes et italiennes. A l'entrée, deux membres de la Garde d'Honneur romaine et deux « carabinieri » sont en faction, tandis qu'un important service d'ordre s'efforce de maintenir la foule impatiente.

Mais voici que, précédé d'une escorte de motocyclistes, apparaît le cortège princier salué de nombreuses ovations. Leurs Altesses Sérénissimes le Prince et la Princesse, toujours accompagnés de Leur Suite, ainsi que de LL. Exc. MM. Solamito et Crovetto, du T.R. Chanoine Tucker et de M. Delavenne, descendent de voiture et pénètrent au Grand Hôtel où les attendent : M<sup>me</sup> Solamito, M<sup>me</sup> et M<sup>lle</sup> Crovetto, le Consul de Monaco à Rome et M<sup>me</sup> Scipioni, le Secrétaire de Légation et M<sup>me</sup> Grinda, M. Georges Borghini, Attaché de Légation.

#### MARDI 16 JUIN.

— A 12 h. — LL.AA.SS. le Prince et la Princesse et Leur Suite quittent le Grand Hôtel pour Se rendre à la Légation de Monaco près le Saint-Siège où un cocktail est offert en Leur honneur par S. Exc. le Ministre Plénipotentiaire, Envoyé Extraordinaire et M<sup>me</sup> Solamito.

— A 12 h. 30. — S.A.S. le Prince, accompagné de S. Exc. M. Jean-Maurice Crovetto et du Colonel Ardant, Se rend au Palais du Quirinal où L'attend Son Excellence Monsieur le Président de la République Italienne, à qui Il rend une visite de courtoisie.

A Son arrivée, Son Altesse Sérénissime passe en revue un détachement d'honneur et, après avoir parcouru la Salle degli Arazzi, arrive devant le seuil du salon où Se tient S. Exc. M. le Président Giovanni Gronchi entouré de S. Exc. M. l'Ambassadeur Fracassi, Directeur du Protocole à la Présidence, S. Exc. M. Cippico, Conseiller Diplomatique, M. Moccia, Secrétaire Général de la Présidence, l'Amiral Biggi, Conseiller Militaire et de M. Angelini, Attaché de Presse à la Présidence.

Son Excellence le Président de la République présente alors Sa Suite à S.A.S. le Prince qui, à Son tour, Lui présente le Colonel Ardant; puis S. Exc. M. le Président Gronchi passe, avec Son Altesse Sérénissime, dans Son Cabinet où l'entrevue a lieu en présence de LL. Exc. MM. l'Ambassadeur Fracassi, Cippico, Conseiller diplomatique et S. Exc. M. Jean-Maurice Crovetto.

S.A.S. le Prince et son hôte S'entretiennent alors très amicalement et évoquent le projet de visite officielle que Leurs Altesses Sérénissimes Se proposent de faire au Président de la République Italienne en octobre prochain.

A l'occasion de cette visite de courtoisie, S.A.S. le Prince a offert au Chef de l'État Italien, avec un exemplaire richement relié de la « Croisière d'un Navigateur », ouvrage dans lequel sont relatées par le Prince Albert 1<sup>er</sup>, Ses croisières d'exploration scientifique, une plaquette en cuir finement ouvragée contenant des timbres de la Principauté.

Leurs Altesses Sérénissimes consacreront, ce même jour, Leur soirée à la visite des fameux jardins de la Villa d'Este dont les illuminations sont remarquables.

#### MERCREDI 17 JUIN.

LL.AA.SS. le Prince et la Princesse Se rendent dans la matinée à l'Institution des Sœurs de l'Assomption où Ils assistent, avec Leur suite, à une messe célébrée par le T.R. Chanoine Tucker. A l'issue de la messe, S.A.S. la Princesse a un long entretien avec la Mère Supérieure et les religieuses de la Communauté.

On sait en effet que Son Altesse Sérénissime a été l'élève à Philadelphie des Sœurs de l'Assomption.

— A 13 h. Leurs Altesses Sérénissimes offrent aux Membres des deux Légations un déjeuner à Grottaferrata, auquel assistent également les personnes de Leur suite.

#### JEUDI 18 JUIN.

— 10 h. 30. — Les voitures des Sacrés Palais Apostoliques, battant pavillons princier et du Vatican,

viennent chercher LL.AA.SS. le Prince et la Princesse et Leur Suite, à Leur résidence.

Dans la première voiture de service ont pris place un Camérier Secret de Cape et d'Épée Surnuméraire et un « Bussolante ».

Dans la deuxième voiture, destinée à Leurs Altesses Sérénissimes, se tient Son Excellence le Prince Don Leone Massimo, Surintendant Général des Postes Pontificales.

Dans les cinq autres voitures prennent place les Personnalités de la Suite Princière, accompagnées de Hauts Dignitaires du Vatican.

Le Cortège Princier arrive sur la Place Saint Pierre et, dès qu'il a franchi les frontières de l'État de la Cité du Vatican, — où l'attendent S. Exc. M. Carlo Pacelli, Conseiller Général de l'État de la Cité du Vatican et S. Exc. M. Enrico Galeazzi, Délégué Spécial de l'État de la Cité du Vatican — il s'arrête un bref instant. Leurs Altesses Sérénissimes et Leur Suite descendent de voiture devant le piquet double de la Garde Suisse, la Compagnie de la Garde Palatine et le peloton des Gendarmes Pontificaux qui rendent les honneurs, tandis que retentit l'Hymne Monégasque joué par la musique de la Garde Palatine d'Honneur. S. Exc. M. le Conseiller Général de l'État de la Cité du Vatican vient présenter ses hommages à Leurs Altesses Sérénissimes qui reprennent ensuite place dans leur voiture et le Cortège se dirige alors vers « l'Arc des Cloches » pour arriver dans la Cour « Saint-Damasse » par la porte « della Zecca ». Dans cette Cour est alignée une Compagnie de la Garde Palatine d'Honneur, avec drapeau et fanfare, en uniforme à pantalon bleu et parements rouges, dolman noir, ceinturon blanc, épaulettes dorées, shako noir. Du côté opposé se trouve un peloton de la Gendarmerie Pontificale. Au fond du perron, sur l'Escalier d'Honneur, sont placés quatre « bussolanti » pontificaux, six « sediarì » et un piquet de Gardes Suisses dont les uniformes ont été dessinés par Michel Ange.

L'arrivée du cortège devant le perron est saluée une sonnerie de trompettes de la fanfare de la Garde Palatine d'Honneur. Son Excellence Révérendissime Monseigneur Nardone, Secrétaire de la Sacrée Congrégation Cérémoniale, présente alors à Leurs Altesses Sérénissimes Son Excellence Révérendissime Monseigneur Callori di Vignale, Majordome de Sa Sainteté et Son Excellence le Marquis Don Giovanni Battista Sachetti, Fourrier Major des Sacrés Palais Apostoliques, qui se tenaient au bas du perron de l'Escalier d'Honneur, avec S. Exc. le Marquis Serlupi Crescenzi, Grand Écuyer de Sa Sainteté, S. Exc. le Prince Mario Del Drago, Commandant de la Garde Noble, et les Porteurs de la Rose d'Or.

Après que la musique de la Garde Palatine d'Honneur ait exécuté l'Hymne National Monégasque,

S.A.S. le Prince accompagné de S. Exc. Mgr Nardone et du Colonel Ardant passe en revue la Compagnie de la Garde Palatine d'Honneur, et le peloton de la Gendarmerie Pontificale.

Son Altesse Sérénissime est en uniforme, la poitrine barrée du Grand Cordon de l'Ordre de Saint-Charles; Elle porte les plaques de Grand-Croix de divers ordres étrangers et, en sautoir autour du cou, le Collier de l'Éperon d'Or que Lui avait conféré Sa Sainteté le Pape Pie XII.

S.A.S. la Princesse est vêtue d'une longue robe noire et porte également le Grand Cordon de l'Ordre de Saint-Charles avec, sur Sa tête, une mantille noire retenue par un diadème.

La revue terminée, le Cortège se forme et se dirige vers le Grand Escalier dans l'ordre suivant :

En tête un Sergent de la Garde Suisse, six « sediarì », quatre « bussolanti » qui précèdent LL.AA.SS. le Prince et la Princesse ayant à Leur droite S. Exc. Mgr Callori di Vignale et à Leur gauche S. Exc. Mgr Nardone.

Viennent ensuite, accompagnés chacun par un Dignitaire pontifical, les Membres de la Suite Princière : le Colonel Ardant, Gouverneur de la Maison Souveraine, M<sup>lle</sup> Quinonès de Léon, Dame d'Honneur de S.A.S. la Princesse; S. Exc. M. César Solamito, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire de Monaco près le Saint-Siège; M. Raoul Pez, Chef de Cabinet; le T.R. Chanoine Francis Tucker, Chapelain du Palais, Conseiller Écclésiastique de la Légation de Monaco près le Saint-Siège; M. Raoul Biancheri, Consul Général, Chargé de mission à la Direction du Service des Relations Extérieures.

Une escorte de la Garde Suisse ferme le Cortège, qui est attendu à l'entrée de la salle Clémentine par S. Exc. Monseigneur Rocca di Corneliano, Maître de Chambre de Sa Sainteté, S. Exc. Monseigneur Venini, Aumônier Secret de Sa Sainteté, S. Exc. Mgr Van Lierde « Sacriste » de Sa Sainteté, un Camérier Secret Participant de Sa Sainteté ainsi que d'autres Dignitaires, pour y accueillir Leurs Altesses Sérénissimes.

Le Cortège traverse ensuite la Salle du Consistoire et la Salle des Sediari puis la Salle des Tapisseries, et enfin la Salle des Gardes Nobles. La Suite demeure dans cette salle pendant que S. Exc. Mgr Callori di Vignale, S. Exc. Mgr Nasali Rocca di Corneliano et S. Exc. Mgr Nardone introduisent Leurs Altesses Sérénissimes auprès du Très Saint Père dans la Salle du Trône. Sa Sainteté en « rochet » et « mosette » vient à Leur rencontre au seuil de cette salle, puis prend place dans le fauteuil sous le baldaquin, tandis que se retirent les hauts Dignitaires et que Leurs Altesses Sérénissimes restent seules avec le Très Saint Père.

Au cours de cette audience privée, à laquelle le Très Saint Père a tenu à donner un caractère de paternelle bienveillance, S.A.S. le Prince offre à Sa Sainteté un manuscrit sur parchemin du XVI<sup>e</sup> siècle, sur « Les Loix de Venise », dans une belle reliure en cuir de l'époque, présenté dans un écrin blanc sur lequel ont été frappées les Armes du Très Saint Père.

Le Souverain Pontife fait don à S.A.S. le Prince de Son portrait avec Sa signature, dans un cadre en argent, et d'une plaquette en or commémorative de Son Couronnement; à S.A.S. la Princesse Il offre une mosaïque vaticane, richement encadrée, représentant « Notre-Dame des Grâces ». D'autre part, Il remet à Leurs Altesses Sérénissimes, à l'intention de Leurs Enfants: pour S.A.S. le Prince Héritaire, une chaîne avec médaille en or, représentant Saint Jean et, pour S.A.S. la Princesse Caroline, une petite mosaïque vaticane représentant « Notre-Dame du Perpétuel Secours ».

Au terme de la visite, S.A.S. le Prince présente à Sa Sainteté les Personnalités de la Suite de Leurs Altesses Sérénissimes qui sont introduites par Son Excellence Monseigneur Nasali Rocca di Corneliano. Pour chacune, le Souverain Pontife a quelques paroles affectueuses, puis, avant de donner Sa Bénédiction Apostolique à toutes les personnes présentes, Il prononce une brève allocution :

« C'est une joie pour Nous de souhaiter la bienvenue à Vos Altesses Sérénissimes en cette demeure, où Elles étaient venues naguère rendre visite à Notre prédécesseur de vénérée mémoire, Le Pape Pie XII. « Nous savons l'accueil plein d'affectueuse cordialité que Vous aviez trouvé auprès de ce grand Pontife, et Nous pouvons Vous assurer que les mêmes sentiments de paternelle bienveillance Nous animent à Votre égard.

« Nous ne saurions oublier Notre première rencontre, avec Votre Altesse au Palais Princier de Monaco en 1947, lors des fêtes jubilaires du regretté Prince Louis II. L'hospitalité si aimable que Votre Grand-Père et la Princesse avaient offerte au Représentant du Saint-Siège, dans Leur propre résidence, le charme de Leur conversation, et Leur simplicité familière sont restés gravés dans Notre mémoire. « Et que dire du site enchanteur de la Principauté qu'il Nous était donné de contempler alors pour la première fois et dont Nous conservons un si vivant souvenir.

« Nous Nous rappelons également l'imposante cérémonie religieuse à la Cathédrale, où Nous pûmes Nous édifier de la piété et de la franche profession de foi catholique qui caractérisent si heureusement les bonnes populations monégasques.

« Cet attachement à l'Église, Nous savons qu'il est enraciné aussi dans Vos cœurs, et Nous Nous plaignons à Vous en féliciter paternellement l'un et l'autre. Si, en effet, le rayonnement d'un foyer chrétien est toujours et partout bienfaisant, il peut l'être d'autant plus, que l'exemple vient de plus haut, et Nous ne doutons pas que Vous n'ayez pleine conscience de l'honneur et des devoirs que cela comporte pour Vous, qui portez de hautes responsabilités au service de Votre peuple.

« La Principauté de Monaco, petite pour son étendue, exerce cependant — dans le domaine culturel et artistique notamment — une activité dont l'influence déborde largement ses frontières. « Nous avons appris aussi quel essor y connaissent présentement les travaux d'intérêt public, et quels nouveaux développements y a pris la vie chrétienne sous l'impulsion d'un Évêque plein de zèle; motif de plus pour Nous de joie et de satisfaction.

« De grand cœur Nous invoquons en terminant, sur Vos Altesses Sérénissimes, et sur les Enfants qui sont venus réjouir Votre jeune foyer, l'abondance des divines faveurs, et Nous Vous accordons, en gage de Notre paternelle bienveillance, la Bénédiction Apostolique que Vous êtes venus chercher auprès de Nous ».

Puis Sa Sainteté accompagne Leurs Altesses Sérénissimes jusqu'au seuil de la Salle du Trône pour prendre congé d'Elles.

Ensuite le Cortège se reforme dans le même ordre que précédemment pour se rendre, au premier étage, à l'appartement de Son Éminence Révérendissime le Cardinal Tardini, Secrétaire d'État de Sa Sainteté, qui est présenté par Son Excellence Mgr Callori di Vignale, à Leurs Altesses Sérénissimes, qui sont ensuite reçues seules dans la Salle d'Audience où Elles s'entretiennent cordialement avec Son Éminence.

A la fin de cette visite, Son Éminence le Cardinal Secrétaire d'État accompagne Leurs Altesses Sérénissimes à la Salle des Congrégations où attendaient les Personnalités de la Suite Princière. Après les présentations, il prend congé d'Elles.

Toujours dans le même ordre, le Cortège Princier entre dans la première « Loggia », traverse la Salle Giulia, la Salle Ducale, la Salle Royale et, descendant l'Escalier Royal, pénètre dans le portique de la Basilique Saint-Pierre.

A l'entrée centrale de la Basilique Son Éminence le Cardinal Tedeschini, Archiprêtre, en « cappa », entouré de sa Cour et d'une délégation du Chapitre en habit de chœur, attend Leurs Altesses Sérénissimes à qui il est présenté par S. Exc. Mgr le Majordome de Sa Sainteté.

Accompagnés par Son Éminence le Cardinal Archevêque et par Monseigneur le Majordome de Sa Sainteté, LL.AA.SS. le Prince et la Princesse vont se recueillir dans la Chapelle du Saint-Sacrement puis se rendent à l'autel de la Vierge et, enfin, à l'autel de la Confession où ils prient sur la tombe du Prince des Apôtres. Ils vont ensuite s'incliner sur la tombe de Sa Sainteté le Pape Pie XII qu'ils fleurissent.

Leurs Altesses Sérénissimes quittent alors la Basilique sous le portique de laquelle est rangée la Compagnie d'Honneur de la Garde Palatine qui rend les honneurs militaires, tandis que retentissent les accents de l'Hymne Pontifical.

Toujours acclamé par la foule, le Cortège revient au Grand Hôtel où, dès le retour de Leurs Altesses Sérénissimes, Son Éminence le Cardinal Tardini, Secrétaire d'État de Sa Sainteté, accompagné notamment de S. Exc. Mgr Dell'Acqua, vient, au nom du Très Saint Père, leur rendre leur visite.

En fin de journée, LL.AA.SS. le Prince et la Princesse donnent, dans les salons de leur résidence, en l'honneur des Dignitaires pontificaux une somptueuse réception à laquelle on note la présence de nombreux cardinaux parmi lesquels : LL.EE.NN.SS. Tardini, Tisserant, Agagianian, Aloisi-Masella, Bracci, Cento, Cicognani, Confalonieri, Copello, Di Jorio, Fumasoni-Biondi, Giobbe, Jullien, Micara, Ottaviani, Pizzardo, Roberti, Tedeschini, Valerio Valeri; les Membres du Corps Diplomatique accrédité près le Saint-Siège, les Hauts Dignitaires de la Secrétairerie d'État, les Représentants des Congrégations Religieuses, ainsi que de nombreuses hautes personnalités de Rome.

#### VENDREDI 19 JUIN.

Dans le courant de l'après-midi, LL.AA.SS. le Prince et la Princesse quittent Rome par la voie des airs, saluées à l'aérodrome, au moment du départ, par S. Exc. Mgr Dell'Acqua, S. Exc. M. l'Ambassadeur Fracassi ainsi que par LL. Exc. MM. César Solamito et Jean-Maurice Crovetto.

Leurs Altesses Sérénissimes sont arrivées, avec les personnes de leur suite, en fin de journée, à l'aéroport de Nice d'où elles ont regagné le Palais Princier.

Désireux de faire partager aux malheureux auxquels le Très Saint Père accorde sa haute sollicitude, la joie que leur a procurée son audience, LL.AA.SS. le Prince et la Princesse ont adressé à Sa Sainteté pour ses Œuvres, un don de 2 millions de lires.

Leurs Altesses Sérénissimes ont également remis à Son Éminence le Cardinal Tardini, Secrétaire d'État de Sa Sainteté, un don de 500.000 lires pour ses œuvres.

*S.A.S. la Princesse préside à la « Croix-Rouge Monégasque » la commémoration du Centenaire de la naissance de l'idée de la « Croix-Rouge ».*

Son Altesse Sérénissime la Princesse, Présidente de la « Croix-Rouge Monégasque », accompagnée de Ses Dames d'Honneur, M<sup>me</sup> Tivey-Faucon et M<sup>lle</sup> Quinonès de Léon, a présidé, le jeudi 25 juin dernier, dans la soirée, une manifestation organisée au siège de la « Croix-Rouge Monégasque » pour commémorer le Centenaire de la naissance de l'idée de la Croix-Rouge.

Au cours de cette cérémonie, à laquelle assistaient les Membres du Conseil d'Administration de la Société, ainsi que des délégations des diverses Sections de la Croix-Rouge Monégasque, le Docteur Boéri, Secrétaire Général, après avoir salué Son Altesse Sérénissime, a prononcé une allocution illustrée par la projection de vues en couleur commentées, retraçant l'origine du mouvement créé, il y a cent ans à l'occasion de la bataille de Solferino, par Henri Dunant et qui a abouti à la constitution du Comité International de la Croix-Rouge et à l'élaboration des Conventions humanitaires de Genève.

#### Réunion du Conseil de la Couronne.

Le Conseil de la Couronne s'est réuni au Palais Princier, le vendredi 3 juillet 1959, à 15 h. 30.

## ORDONNANCES SOUVERAINES

*Ordonnance Souveraine n° 2.016 du 25 juin 1959 portant création d'une Commission de l'Hôtellerie.*

RAINIER III

PAR LA GRÂCE DE DIEU

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'article 18 de l'Ordonnance Constitutionnelle du 5 janvier 1911;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

Il est institué une Commission de l'Hôtellerie chargée :

- a) de dresser l'inventaire du patrimoine hôtelier,
- b) d'établir les normes d'un classement rationnel et de contrôler les prix pratiqués;

- c) d'étudier les différents problèmes intéressant les hôtels, les meublés, la restauration, les bars et, d'une façon générale, toutes questions ayant trait à l'industrie hôtelière;
- d) de proposer des solutions pour augmenter la valeur qualitative et quantitative de l'hébergement;
- e) de préparer l'édition d'un guide des hôtels;
- f) de suivre l'application des mesures édictées par le Gouvernement Princier.

## ART. 2.

Les membres de la Commission sont nommés par Arrêté Ministériel.

## ART. 3.

La Commission de l'Hôtellerie pourra s'adjoindre tous experts à titre consultatif.

## ART. 4.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-cinq juin mil neuf cent cinquante-neuf.

RAINIER.

Par le Prince,  
Le Ministre Plénipotentiaire  
Secrétaire d'État :  
P. NOGHÈS.

*Ordonnance Souveraine n° 2.017 du 27 juin 1959 complétant la composition de la Délégation Spéciale.*

RAINIER III

PAR LA GRACE DE DIEU

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'Ordonnance Constitutionnelle du 5 janvier 1911, modifiée par l'Ordonnance Souveraine du 18 novembre 1917;

Vu Notre Ordonnance n° 1.933, du 28 janvier 1959, suspendant temporairement les dispositions des titres V et VI de l'Ordonnance Constitutionnelle;

Vu Notre Ordonnance n° 1.934, du 28 janvier 1959, nommant une Délégation Spéciale;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

La Délégation Spéciale, dont la composition est déterminée par les dispositions de l'article premier de Notre Ordonnance n° 1.934, du 28 janvier 1959, susvisée, est complétée ainsi qu'il suit :

MM. Antoine Battaini, Secrétaire aux Archives et à la Bibliothèque de Notre Palais;

Georges-Marie Borghini, Directeur des Services Sociaux;

Louis Caruta, Employé d'Administration;

Pierre Chiappori, Architecte;

Robert Marchisio, Chargé de Missions au Ministère d'État;

M<sup>me</sup> Vve Otto, née Marie Mouly, Retraitée.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-sept juin mil neuf cent cinquante-neuf.

RAINIER.

Par le Prince,

Le Ministre Plénipotentiaire  
Secrétaire d'État :

P. NOGHÈS.

*Ordonnance Souveraine n° 2.018 du 27 juin 1959 portant nomination d'un Consul de la Principauté à Stuttgart (Allemagne).*

RAINIER III

PAR LA GRACE DE DIEU

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'Ordonnance Constitutionnelle du 5 janvier 1911;

Vu l'Ordonnance Souveraine, du 7 mars 1878, portant organisation des Consuls;

Vu Notre Ordonnance n° 862, du 9 décembre 1953, portant organisation des Consuls;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M. Simon Van Kempen est nommé Consul de Notre Principauté à Stuttgart (Allemagne).

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-sept juin mil neuf cent cinquante-neuf.

RAINIER.

Par le Prince,

Le Ministre Plénipotentiaire  
Secrétaire d'État :

P. NOGHÈS.

## ARRÊTÉ MINISTÉRIEL

*Arrêté Ministériel n° 59-166 du 30 juin 1959 portant modification des statuts de la Société anonyme monégasque dénommée : « Bluebell Sales C° ».*

Nous, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la demande présentée le 24 avril 1959 par Monsieur Goemans Pierre, commerçant, demeurant 13, boulevard Princesse Charlotte à Monte-Carlo, agissant en vertu des pouvoirs à lui conférés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société anonyme dénommée : « Bluebell Sales C° »;

Vu le procès-verbal de ladite assemblée tenue à Monaco le 16 avril 1959;

Vu l'article 11 de l'Ordonnance du 6 juin 1867 sur la police générale;

Vu l'Ordonnance du 5 mars 1895, modifiée par les Ordonnances des 17 septembre 1907, 10 juin 1909, par les Lois n° 71 du 3 janvier 1924, n° 216 du 27 février 1936 et par les Ordonnances-Lois n° 340 du 11 mars 1942 et n° 342 du 25 mars 1942;

Vu la Loi n° 408 du 20 janvier 1945 complétant l'Ordonnance du 5 mars 1895, notamment en ce qui concerne la nomination, les attributions et la responsabilité des commissaires aux comptes;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 3.167 du 29 janvier 1946 réglant l'établissement du bilan des sociétés anonymes et en commandite par actions;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement du 15 mai 1959;

### Arrêtons :

#### ARTICLE PREMIER.

Sont approuvées les résolutions de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société anonyme monégasque dite : « Bluebell Sales C° », en date du 16 avril 1959, portant changement de la dénomination sociale qui devient « Blue Bell International (Monaco) S.A. » et conséquemment modification de l'article 1 des statuts.

#### ART. 2.

Ces résolutions et modifications devront être publiées au « Journal de Monaco » après accomplissement des formalités prévues par l'article 17 de l'Ordonnance du 5 mars 1895, modifiée par l'Ordonnance-Loi n° 340 du 11 mars 1942.

#### ART. 3.

M. le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Économie Nationale est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le trente juin mil neuf cent cinquante-neuf.

*Le Ministre d'État :*

E. PELLETIER.

## AVIS ET COMMUNIQUÉS

### SERVICE MÉDICAL D'ÉTÉ — 1959

*Liste des Médecins présents à Monaco en Juillet, Août et Septembre.*

Docteurs	Tél.	Juillet	Août	Septembre
ALEXANDRE A. ....	027-46	1 <sup>er</sup> au 31	.....	.....
BERNASCONI C. ....	0 5-75	1 <sup>er</sup> au 31	.....	.....
BUS J.P. ....	000-00	1 <sup>er</sup> au 31	1 <sup>er</sup> au 10	15 au 30
CARECCHIO E. ....	019-64	1 <sup>er</sup> au 31	1 <sup>er</sup> au 31	1 <sup>er</sup> au 15
CARTIER-GRASSET J. ....	015-63	1 <sup>er</sup> au 31	1 <sup>er</sup> au 31	1 <sup>er</sup> au 15
COUPAYE E. ....	023-63	1 <sup>er</sup> au 31	1 <sup>er</sup> au 31	1 <sup>er</sup> au 30
DARY J. ....	025-09	1 <sup>er</sup> au 31	1 <sup>er</sup> au 31	.....
de CRÉMEUR ....	040-93	1 <sup>er</sup> au 26	.....	5 au 30
DROUHARD J. ....	020-32	1 <sup>er</sup> au 31	1 <sup>er</sup> au 31	.....
DUCHAMP de LAGENESTE ....	026-89	1 <sup>er</sup> au 31	1 <sup>er</sup> au 31	1 <sup>er</sup> au 30
FISSORE A. ....	037-47 et 291-05	1 <sup>er</sup> au 31	1 <sup>er</sup> au 22	22 au 30
FISSORE O. ....		1 <sup>er</sup> au 31	1 <sup>er</sup> au 22	22 au 30
FOGLIA J. ....	032-91	.....	1 <sup>er</sup> au 31	1 <sup>er</sup> au 30
FUSINA F. ....	033-54	1 <sup>er</sup> au 31	1 <sup>er</sup> au 31	20 au 30
GIBSON H. ....	023-29	.....	15 au 31	1 <sup>er</sup> au 30
GILLET P. ....	016-44	1 <sup>er</sup> au 15	.....	15 au 30

GIRIBALDI A. ....	034-74	1 <sup>er</sup> au 31	1 <sup>er</sup> au 31	1 <sup>er</sup> au 15
GRAMAGLIA M. ....	042-62	1 <sup>er</sup> au 31	1 <sup>er</sup> au 31	1 <sup>er</sup> au 30
GRASSET J. ....	013-49	1 <sup>er</sup> au 31	1 <sup>er</sup> au 31	1 <sup>er</sup> au 15
GRIVA J. ....	022-42	1 <sup>er</sup> au 31	1 <sup>er</sup> au 31	.....
IMPERTI A. ....	017-79	1 <sup>er</sup> au 31	.....	10 au 30
LAMURAGLIA P. ....	024-52	1 <sup>er</sup> au 31	1 <sup>er</sup> au 31	.....
LAVAGNA F. ....	012-65	1 <sup>er</sup> au 15	15 au 31	1 <sup>er</sup> au 30
MARCHISIO J.L. ....	016-59	1 <sup>er</sup> au 31	1 <sup>er</sup> au 31	1 <sup>er</sup> au 30
MAURIN E. ....	015-28	1 <sup>er</sup> au 31	1 <sup>er</sup> au 25	15 au 30
MÉDECIN G. ....	039-22	1 <sup>er</sup> au 31	1 <sup>er</sup> au 31	1 <sup>er</sup> au 15
MERCIER R. ....	016-14	1 <sup>er</sup> au 31	.....	.....
ORECCHIA L. ....	026-47	15 au 31	1 <sup>er</sup> au 31	1 <sup>er</sup> au 30
PASQUIER R. ....	011-27	1 <sup>er</sup> au 31	1 <sup>er</sup> au 31	1 <sup>er</sup> au 30
PIETRA P. ....	026-30	1 <sup>er</sup> au 31	1 <sup>er</sup> au 31	1 <sup>er</sup> au 30
ROBERTS D. .... (220.83) &	035-72	1 <sup>er</sup> au 31	1 <sup>er</sup> au 31	.....
SIMON J. ....	029-20	1 <sup>er</sup> au 31	1 <sup>er</sup> au 31	.....
SIMON-PAPIN E. ....	029-20	1 <sup>er</sup> au 31	1 <sup>er</sup> au 23	.....
SOLAMITO E. ....	026-51	1 <sup>er</sup> au 31	1 <sup>er</sup> au 31	25 au 30
JOHN ....	017-05	1 <sup>er</sup> au 31	.....	15 au 30

## INFORMATIONS DIVERSES

### *Au Lycée de Monaco.*

Mardi 30 juin, en fin d'après-midi, S. Exc. M. Émile Pelletier, Ministre d'État, a présidé la distribution solennelle des prix aux élèves du Lycée de Garçons et de l'Établissement Secondaire de jeunes filles.

M. Émile Pelletier était entouré de hautes personnalités gouvernementales, de représentants des différentes associations culturelles de la Principauté, et des membres du corps enseignant. Après avoir donné la parole à M. Pierre Arnaud, professeur agrégé de philosophie, le Chef du Gouvernement princier prononça un intéressant discours, et procéda à la remise des prix d'honneur décernés dans chaque classe aux élèves les plus brillants.

### *Divertissement chorégraphique.*

Sous la haute présidence de LL.AA.SS. le Prince Souverain et la Princesse Grace de Monaco, accompagnés des membres de Leur Maison, les élèves de M<sup>me</sup> Susan Dubreuil ont donné, Théâtre des Beaux-Arts, un ravissant gala chorégraphique.

Organisé au profit de la Croix-Rouge Monégasque, cette manifestation artistique de qualité avait attiré un très nombreux public, qui réserva aux jeunes danseurs et danseuses un accueil chaleureux bien mérité.

## INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES

Étude de M<sup>e</sup> AUGUSTE SETTIMO  
Docteur en Droit, Notaire  
26, avenue de la Costa - MONTE-CARLO

### CESSION DE DROIT AU BAIL

#### *Première Insertion*

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Settimo, notaire à Monaco, soussigné, le 25 juin 1959, Madame Lucie, Madeleine AMBROSIO, commerçante, épouse de Monsieur Joseph TOMATIS, chauffeur-livreur, demeurant ensemble à Monaco, 12, Escaliers du Castellaretto, a cédé à Madame Georgette GEORGES, commerçante, veuve de Monsieur Roger, Paul MUSY, demeurant à Monaco, 4, rue de la Turbie, le droit au renouvellement du bail des locaux sis au rez-de-chaussée d'un immeuble 8, rue de la Turbie, à Monaco.

Oppositions s'il y a lieu en l'étude de M<sup>e</sup> Settimo, notaire, dans les dix jours de la deuxième insertion, Monaco, le 6 juillet 1959.

Signé : A. SETTIMO.



**Étude de M<sup>e</sup> AUGUSTE SETTIMO**

Docteur en Droit, Notaire

26, avenue de la Costa - MONTE-CARLO

**FIN DE GÉRANCE LIBRE***Première Insertion*

Le fonds de commerce d'Hôtel restaurant connu sous le nom de « HOTEL DE BERNE », sis à Monte-Carlo, 21, rue du Portier, qui avait été donné en gérance libre à Monsieur Victor MORRA, maître d'hôtel et Madame Catherine, Jeanne PELLETIER, cuisinière, son épouse, demeurant ensemble à Monaco, pour une période de un an, est venue à expiration le trente juin 1959.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'étude de M<sup>e</sup> Settimo, notaire, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 6 juillet 1959.

*Signé : A. SETTIMO.***Étude de M<sup>e</sup> LOUIS AUREGLIA**

Docteur en Droit, Notaire

2, boulevard des Moulins - MONTE-CARLO

**CESSION DE DROIT AU BAIL***Première Insertion*

Suivant acte passé devant M<sup>e</sup> Aureglia, notaire à Monaco, le 24 juin 1959, M. Lucien, Constant LANDONE, commerçant, demeurant à Monte-Carlo, 27, avenue de la Costa, a cédé à M. Charles, Antoine LAVAUD, commerçant, demeurant à Monte-Carlo, 27, boulevard des Moulins, le droit, pour le temps qui en reste à courir, à compter du jour de l'acte, au bail d'un local sis à Monaco, 25, rue Grimaldi.

Oppositions, s'il y a lieu, à Monaco en l'étude de M<sup>e</sup> Aureglia, dans les dix jours de l'insertion qui suivra la présente.

Monaco, le 6 juillet 1959.

*Signé : L. AUREGLIA.***AVIS DE CONVOCATION**

Les actionnaires de la Société anonyme monégasque dénommée « SOCIÉTÉ MÉDITERRANÉENNE DE BOISSONS GAZEUSES », sont convoqués en

Assemblée générale ordinaire le 23 juillet 1959 à 11 heures, au siège social : 3, Quai du Commerce à Monaco, avec l'ordre du jour suivant :

- 1<sup>o</sup> Examen du rapport du Conseil d'Administration sur les opérations du sixième exercice social,
- 2<sup>o</sup> Lecture du rapport des Commissaires sur les comptes dudit exercice.
- 3<sup>o</sup> Lecture du bilan et du compte de profits et pertes établis au 31 octobre 1958; approbation de ces comptes s'il y a lieu, quitus à donner aux Administrateurs pour leur gestion.
- 4<sup>o</sup> Autorisation à donner aux Administrateurs conformément à l'article 23 de l'Ordonnance Souveraine du 5 mars 1895,
- 5<sup>o</sup> Renouvellement d'Administrateurs,
- 6<sup>o</sup> Questions diverses.

Conformément au deuxième alinéa de l'article 37 des statuts, les propriétaires d'actions au porteur devront déposer au siège social cinq jours avant ladite Assemblée générale, soit leurs titres soit les récépissés des dépôts de ces titres à la succursale à Monte-Carlo de la Barclays Bank (France) Limited.

*Le Conseil d'Administration.***“ IMAGES & SON ”**

Société anonyme monégasque au capital de 1.256.000.000 de fr.

Siège social : 13, boulevard Princesse Charlotte  
MONTE-CARLO**AVIS AUX ACTIONNAIRES**

Messieurs les Actionnaires sont informés que la Société « IMAGES ET SON », du 6 au 20 juillet prochain inclus, procède à une augmentation de capital de 188.400.000 francs par émission de 18.840 actions nouvelles de 10.000 francs.

Au moyen de cette augmentation, le capital, actuellement de 1.256.000.000 de francs, sera porté à 1.444.400.000 francs.

Les 18.840 actions nouvelles sont à souscrire en numéraire et à libérer en espèces à concurrence de 7.000 francs par action à la souscription, le solde devant être appelé dans les conditions et aux époques qui seront déterminées par le Conseil d'Administration.

La souscription de ces 18.840 actions est réservée aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irrévocable.

ductible à 3 actions nouvelles pour 20 actions anciennes et à titre réductible.

A l'appui de leur souscription, les actionnaires dont les titres sont au porteur devront remettre le coupon numéro UN détaché de leurs actions et les actionnaires dont les titres sont nominatifs devront présenter leurs certificats en vue de leur estampillage.

Les souscriptions et versements seront reçus au Siège Social de la Société, 13, boulevard Princesse Charlotte à Monte-Carlo.

Les actions nouvelles seront numérotées de 125.601 à 144.400. Elles seront assimilées aux actions anciennes à vote simple et jouiront des mêmes droits à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1959.

L'augmentation de capital sus-visée a été décidée par délibération du Conseil d'Administration en date du 24 juin 1959, dans le cadre des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 7 juillet 1954, ayant fait l'objet d'une précédente publication.

*Le Conseil d'Administration.*

## “ EVRARD & Cie ”

### PROROGATION DE DURÉE SOCIALE

Suivant acte s.s.p., en date à Monaco du 29 juin 1959, M. Paul EVRARD, tapissier, et M<sup>me</sup> Flora EVRARD, veuve de M. Paul BARBIERA, demeurant tous deux 21, rue des Orchidées, à Monte-Carlo, ont prorogé, pour une durée de 20 années à dater dudit jour, la durée de la Société en nom collectif constituée entre eux le 30 juin 1939, sous la raison sociale « EVRARD & C<sup>ie</sup> », avec siège 2, boulevard d'Italie, à Monte-Carlo, en vue de l'exploitation d'un fonds de commerce de tapissier en meubles.

Aucune autre modification n'a été apportée aux statuts de la Société qui demeure gérée par M. Paul EVRARD avec les pouvoirs les plus étendus.

Un original de la prorogation a été déposé au Greffe des Tribunaux de Monaco, le 6 juillet 1959.

Monaco, le 6 juillet 1959.

### AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de la Société anonyme monégasque dénommée « SOCIÉTÉ MONÉGASQUE DE DISTRIBUTION », sont convoqués en Assemblée générale ordinaire le 23 juillet 1959, à 10 heures au

siège social : Quai du Commerce à Monaco, avec l'ordre du jour suivant :

- 1<sup>o</sup> Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice 1958,
- 2<sup>o</sup> Lecture du rapport du Commissaire aux comptes, afférant à ce même exercice,
- 3<sup>o</sup> Communication du bilan et du compte Pertes et Profits, établis au 31 octobre,
- 4<sup>o</sup> Quitus à donner aux Administrateurs pour leur gestion,
- 5<sup>o</sup> Questions diverses.

Conformément aux prescriptions de l'article 37 des statuts, les propriétaires d'actions, devront déposer cinq jours avant l'Assemblée, soit leurs titres, soit les récépissés de dépôt de ces titres au siège social de la Société, ou dans une agence de la Compagnie Algérienne à Monte-Carlo.

*Le Conseil d'Administration.*

## MÉDITERRANÉE S. A.

Société anonyme monégasque au capital de 5.000.000 de francs  
Siège social : Palais de la Scala - MONTE-CARLO

R.C. Monaco n° 56 S 0042

### AVIS DE CONVOCATION

MM. les actionnaires sont convoqués, pour le jeudi 23 juillet 1959 à onze heures, au siège social, en Assemblée générale ordinaire annuelle à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration — Rapport des Commissaires aux comptes — Examen et approbation des comptes de l'exercice de 12 mois clos le 30 juin 1959 — Quitus aux administrateurs.
- Emploi du solde du compte de Pertes et Profits;
- Autorisations à donner aux Administrateurs dans le cadre de l'article 23 de l'Ordonnance Souveraine du 5 mars 1895;
- Fixation de la rémunération des Commissaires aux comptes;
- Questions diverses.

MM. les Actionnaires qui voudront assister à l'Assemblée sont priés de déposer leurs titres d'actions au siège social, huit jours au moins avant la date de réunion de l'Assemblée.

*Le Conseil d'Administration.*

## Société Monégasque de Transports Maritimes

Société anonyme monégasque au capital de 25.000.000 de francs  
Siège social : 2, avenue Crovetto à MONACO

### AVIS DE CONVOCATION

Messieurs les Actionnaires sont convoqués en Assemblée générale ordinaire annuelle pour le vendredi 24 juillet 1959 à 16 heures au siège social de la Société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1° — Rapport du Conseil d'Administration;
- 2° — Rapport de Messieurs les Commissaires aux Comptes;
- 3° — Examen et approbation, s'il y a lieu, des comptes de l'exercice 1958 et décharge à qui de droit;
- 4° — Nomination de deux Commissaires aux Comptes;
- 5° — Questions diverses.

*Le Conseil d'Administration.*

## “ Société Nouvelle des Moulins de Monaco ”

Société anonyme monégasque au capital de 10.000.000 de francs  
Siège social : Rue du Stade à MONACO (Principauté)

### AVIS DE CONVOCATION

Messieurs les actionnaires sont convoqués en Assemblée générale ordinaire annuelle le vendredi 24 juillet 1959 à 10 heures au siège social de la Société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1° — Rapport du Conseil d'Administration;
- 2° — Rapport de Messieurs les Commissaires aux Comptes;
- 3° — Examen et approbation, s'il y a lieu, des comptes de l'exercice 1958 et décharge à qui de droit;
- 4° — Fixation du Dividende éventuel;
- 5° — Questions diverses.

*Le Conseil d'Administration.*

## D. I. F. A. N. S.A.M.

Société anonyme monégasque au capital de 25.000.000 de francs  
Siège social : Immeuble « Le Vulcain »  
Plage de Fontvieille - MONACO.

### AVIS DE CONVOCATION

MM. les actionnaires de la Société anonyme monégasque « DIFAN », au capital de 25.000.000 de francs, sont convoqués en assemblée générale extraordinaire, au siège social, le mercredi 22 juillet 1959 à 11 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Extension de l'objet social.
- Augmentation de capital.
- Modification corrélatrice des articles 2 et 4 des Statuts.

Messieurs les actionnaires qui voudront assister à l'assemblée sont priés de déposer leurs titres au siège social, le 13 juillet 1959 au plus tard.

*Le Conseil d'Administration.*

### Étude de M<sup>e</sup> JEAN-CHARLES REY

Docteur en Droit, Notaire  
2, rue Colonel Bellando de Castro - MONACO

### RÉSILIATION DE GÉRANCE LIBRE

#### Deuxième Insertion

La gérance libre consentie par M. Henri-Paul-François FABRE, commerçant, et M. Louis-Marius SIDOLLE, aussi commerçant, demeurant tous deux n° 1, rue Augustin Vento, à Monaco, à M<sup>lle</sup> Éliane-Émilienne-Gabrielle CROS, demeurant 6, rue Augustin Vento, à Monaco, suivant contrat du 3 juillet 1957, a été résiliée amiablement, avec effet au 31 décembre 1958.

Oppositions, s'il y a lieu, au siège du fonds, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 6 juillet 1959.

*Signé : J.-C. REY.*

Étude de M<sup>o</sup> JEAN-CHARLES REY  
Docteur en Droit, Notaire  
2, rue Colonel Bellando de Castro - MONACO

**RENOUVELLEMENT DE CONTRAT  
DE GÉRANCE LIBRE**

*Deuxième Insertion*

Aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, le 26 février 1959, M<sup>me</sup> Jeanne-Marie-Joséphine ZARAH, sans profession, épouse séparée de corps et de biens de M. Jean-Baptiste GARDANNE, demeurant, 9, boulevard Princesse Charlotte, à Monte-Carlo, a renouvelé au profit de M. Pierre-Mathieu TARTAGLINO, employé d'hôtel, et M<sup>me</sup> Hildegard-Rose GOKEL, son épouse, demeurant ensemble 4, Chemin de la Turbie, à Monaco-Condamine, pour une période de 3 années à compter du 16 décembre 1958, le contrat de gérance libre concernant un fonds de commerce de restaurant avec annexe de salon de thé et bar, connu sous le nom de « BAMBI », exploité n° 11 bis, rue Princesse Antoinette, à Monaco.

Audit acte, il a été prévu un cautionnement de 200.000 francs.

Oppositions, s'il y a lieu, au siège du fonds, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 6 juillet 1959.

*Signé : J.-C. REY.*

Étude de M<sup>o</sup> AUGUSTE SETTIMO  
Docteur en Droit, Notaire  
26, avenue de la Costa - MONTE-CARLO

**CESSION DE DROIT AU BAIL**

*Deuxième Insertion*

Suivant acte reçu par M<sup>o</sup> Settimo, notaire soussigné, le 22 juin 1959, la Société Nouvelle des Blanchisseries et Teintureries de Monaco, dont le siège est à Monte-Carlo, 16, avenue de la Costa, a cédé à la Société anonyme monégasque, dénommée « PARFUMERIE DE PARIS S.A. », dont le siège social est à Monte-Carlo, 19, boulevard des Moulins, le droit au bail d'un local situé à Monaco, 1 bis, rue Grimaldi, dans lequel était exploité un commerce de teinturerie.

Oppositions s'il y a lieu en l'étude de M<sup>o</sup> Settimo, notaire, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 6 juillet 1959.

*Signé : A. SETTIMO.*

Le Gérant : CAMILLE BRIFFAULT.

Imprimerie Nationale de Monaco S. A. — 1959.